



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2017-191 bis

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2017

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE Secrétariat général de la préfecture du Nord

Arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'un recrutement de trois secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer par la voie contractuelle réservé aux travailleurs handicapés au titre de l'année 2017 dans la région Hauts-de-France.

Arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'un recrutement d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer par la voie contractuelle réservé aux travailleurs handicapés au titre de l'année 2017 dans la région Hauts-de-France.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction des finances,
des ressources humaines
et des moyens

Bureau régional des
ressources humaines

**Arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'un recrutement
de trois secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer
par la voie contractuelle réservé aux travailleurs handicapés
au titre de l'année 2017 dans la région Hauts-de-France**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-501 du 03 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministre de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 06 avril 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu le message n° 8 du 05 avril 2017 fixant la répartition géographique des postes des concours de secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, des recrutements de travailleurs handicapés et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

.../...

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1 : Est ouvert au titre de l'année 2017 dans la région Hauts-de-France un recrutement par la voie contractuelle réservé aux travailleurs handicapés de trois secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 2 : Les trois postes à pourvoir se situent au sein des périmètres de la police nationale (un poste) et de la préfecture (deux postes).

Pour le périmètre police nationale :

- un poste de responsable des engagements juridiques au sein du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) – Cité Administrative, rue de Tournai à Lille.

Pour le périmètre préfecture :

- un poste d'assistant de direction des secrétaires généraux au sein de la préfecture du Pas-de-Calais – Rue Ferdinand Buisson à Arras

- un poste de responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement et recettes au sein de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur à Lille.

Article 3 : Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- sans condition de limite d'âge
- être titulaire du baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de ses droits civiques
- se trouver en position régulière au regard du code du service national
- disposer d'un casier judiciaire compatible avec l'emploi postulé
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- disposer d'une notification, **en cours de validité**, établie par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ou éventuellement par l'ancienne commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP), reconnaissant la qualité de travailleur handicapé
- ne pas appartenir à un corps ou à un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques.

Article 4 : Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae précisant l'état-civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé du candidat, avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et les dates d'exercice
- une photocopie du baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une attestation de qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- la notification COTOREP ou CDAPH en cours de validité reconnaissant la qualité de travailleur handicapé
- un justificatif au regard du code du service national
- deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées aux nom et adresse du candidat
- une attestation sur l'honneur manuscrite certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou à un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques
- une fiche de confirmation de candidature obligatoirement complétée et signée par le candidat.

Article 5 : La date de clôture des inscriptions est fixée au **lundi 11 septembre 2017**. Les dossiers doivent être transmis par voie postale et au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, à :

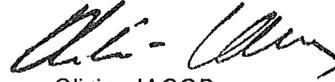
Préfecture du Nord
DIFRHEM 6
Bureau régional des ressources humaines - Cellule concours
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE Cedex.

.../...

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 AOUT 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Olivier JACOB



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction des finances,
des ressources humaines
et des moyens

Bureau régional des
ressources humaines

**Arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'un recrutement
d'un adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer
par la voie contractuelle réservé aux travailleurs handicapés
au titre de l'année 2017 dans la région Hauts-de-France**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-501 du 03 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministre de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 fixant le nombre et la répartition géographique des postes ouverts au titre de l'année 2017 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le message n° C2017/783 du 06 avril 2017 fixant la répartition géographique des postes des concours d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, des recrutements de travailleurs handicapés et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

.../...

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1 : Est ouvert au titre de l'année 2017 dans la région Hauts-de-France un recrutement par la voie contractuelle réservé aux travailleurs handicapés d'un adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 2 : L'unique poste à pourvoir se situe au sein du périmètre de la police nationale du Nord. Il s'agit d'un poste d'agent polyvalent de soutien administratif et opérationnel au sein du Pôle étude / synthèse / contrôle de gestion de l'État major zonal de la direction départementale de la sécurité publique de Lille – 19 rue de Marquillies - 59000 LILLE.

Article 3 : Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- sans condition de diplôme ou de limite d'âge
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de ses droits civiques
- se trouver en position régulière au regard du code du service national
- disposer d'un casier judiciaire compatible avec l'emploi postulé
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- disposer d'une notification, **en cours de validité**, établie par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ou éventuellement par l'ancienne commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP), reconnaissant la qualité de travailleur handicapé
- ne pas appartenir à un corps ou à un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques.

Article 4 : Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae précisant l'état-civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé du candidat, avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et les dates d'exercice
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- la notification COTOREP ou CDAPH en cours de validité reconnaissant la qualité de travailleur handicapé
- un justificatif au regard du code du service national
- deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées aux nom et adresse du candidat
- une attestation sur l'honneur manuscrite certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou à un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques
- une fiche de confirmation de candidature obligatoirement complétée et signée par le candidat.

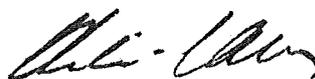
Article 5 : La date de clôture des inscriptions est fixée au **lundi 11 septembre 2017**. Les dossiers doivent être transmis par voie postale et au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, à :

Préfecture du Nord
DIFRHEM 6
Bureau régional des ressources humaines - Cellule concours
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE Cedex.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 AOUT 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Olivier JACOB